



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Affaire suivie par Valérie WADLOW
dgs@u-picardie.fr
Secrétariat ☎ : 03.22.82.72.12

UPJV - PRESIDENCE
1, chemin du Thil
CS 52501
80025 AMIENS CEDEX 1

Amiens, le 15 janvier 2021

Le Président

à

tous les personnels

SIGNALÉ

Objet : Covid-19 – Mise en œuvre du couvre-feu à 18h00.

Face à une situation épidémique « *maîtrisée mais fragile* », le Premier Ministre a annoncé, le jeudi 14 janvier 2021, l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain, mesure appliquée à compter du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours.

Par conséquent, pour couvrir le temps de déplacement domicile / travail, les personnels devront, le cas échéant, se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre-feu téléchargeable sur l'ENT de l'établissement (ENT > Administration > Justificatif employeur → Obtenir mon justificatif employeur).

***NB** : les mesures de la présente note tiennent compte de la situation connue et des consignes sanitaires applicables à la date de sa rédaction et sont sans préjudice de nouveaux ajustements que l'évolution sanitaire pourrait rendre nécessaire.*

Pr. Mohammed BENLAHSEN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a short horizontal stroke and a vertical stroke.